



Rétractation CDD avant signature

Par **MarieCalways**, le **22/07/2020** à **12:23**

Bonjour,

suite à un entretien jeudi dernier, j'ai reçu une offre d'emploi en CDD vendredi par mail. J'ai donné mon accord par mail vendredi et j'ai envoyé les documents demandés pour le contrat lundi. En soi, je n'ais encore rien signé. Mais on m'as proposé mardi un CDD menant à un CDI qui me plaît bien plus. Ais-je le droit de refuser le premier CDD maintenant? Est-ce qu'un mail suffit pour leur annoncer ma rétractation?

Il s'agit de mon premier vrai emploi et je suis un peu perdue.

Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **23/07/2020** à **11:05**

Bonjour,

Tant que vous n'avez pas craché 3 fois par terre, vous pouvez renier votre signature.

Juridiquement vous ne pouvez pas vous dégager sans risquer des dommages et intérêts. Mais il ,paraît préférable de contacter cet premier employeur et arguer d'un cas de force majeure qui vous empêchera de donner suite à son intéressante proposition.
en espérant que le second employeur ait une parole un peu plus solide que la vôtre.

Par **Lag0**, le **23/07/2020** à **13:42**

[quote]

Mais on m'as proposé mardi un CDD menant à un CDI

[/quote]

Bonjour,

Un CDD menant à un CDI, cela n'existe pas...

Si l'emploi en question peut être pourvu en CDI, l'employeur doit embaucher directement en CDI. Un CDD ne sert pas de période d'essai pour un CDI !!!

Par **MarieCalways**, le **23/07/2020** à **14:08**

Bonjour,

merci de vos réponses. Je pense mettre mal exprimé pour le "CDD menant à un CDI", en fait il s'agit d'un bien CDD mais au cours du quel je peux passer le concours pour rentrer dans la fonction publique hospitalière.

Concernant le premier CDD, c'est un bon poste mais après j'ai peur de me retrouver sans rien vu qu'il n'est pas renouvelable et que je n'ais absolument personne pour m'aider, d'où le fait que j'aurais préféré le deuxième mais bon je vais me débrouiller comme on dit.

Bonne journée et bonne continuation.